



PROCES VERBAL

COMMISSION SPORTIVE JEUNES

PV N° 46 CSJ/9

REUNION du 23 Octobre 2024

PRESIDENCE : M. DA SILVA Serafin

PRESENTS : M. FAORO P., M. VADOT B., M. CHEVANNE T., M. FAVELIER R.

I - SAISON 2024-2025

FESTIVAL U13 PITCH

Les inscriptions pour le FESTIVAL U13 Pitch sont ouvertes jusqu'au 10 Novembre 2024.

Le tirage au sort se fera le 13 novembre 2024.

Participation

Les équipes participant au FESTIVAL U13 PITCH sont :

- 1- Les U13 R1 qualifiées d'office à la Phase Finale FESTIVAL U13 PITCH (pas d'engagement à confirmer sur Footclubs)
- 2- Les équipes U12 D1, U13 D1 et toutes équipes premières des championnats U13 D2 et D3 (pas d'engagement à confirmer sur Footclubs)
- 3- Les équipes 2, 3,4, 5 devront saisir leur accord ou refus dans footclubs

1.1 MATCHS NON-JOUES

Match 29635575 U15 D3-C FC2C – MEURSAULT du 20/10/2024 remis au 02/11/2024.

Match 29545196 U18 D2 - B FC2C - RUFFEY STE MARIE du 20/10/2024 Les 2 équipes doivent se mettre d'accord pour jouer la rencontre avant le 03/11/2024 (fin de la phase brassage le 8-9/11/2024) et d'en aviser le district.

Match 29547239 U13 D3 – A ENT. AUXONNE/TILLENAY – CHAMPDOTRE LONGEAULT du 28/09/2024 remis au 26/10/2024. Les équipes peuvent s'arranger pour jouer le match à une date différente, en semaine, avec l'accord écrit des deux clubs.

1.2 FORFAIT

Match 229545221 U18 D3 – A ESVO - QUETIGNY du 19/10/2024

Forfait déclaré de QUETIGNY

En conséquence, la CSJ donne match perdu à QUETIGNY 3-0 ; -1pt) pour en porter le bénéfice à ESVO

Amende 60€ à QUETIGNY.

1.3 FORFAIT GENERAL

AUXONNE CS - U18 D3 – B

Amende 100 € à AUXONNE CS

Les clubs rencontrant cette équipe doivent la rayer de leur calendrier.

1.3 CHANGEMENTS DE DATES ET /OU HORAIRES

La Commission informe les clubs que toutes les demandes de changement d'horaire, date et terrain doivent être faites par le biais du module prévu dans Footclubs dans les délais impartis.

Modification : A compter de ce jour, vous avez jusqu'au Lundi minuit pour faire votre demande et obtenir l'accord du club adverse via Footclubs.

La commission se réserve le droit de refuser la demande de changement de date et/ou horaire si elle est hors délais et pas en bonne et due forme

Toute modification d'horaire ou de terrain pourra être sollicitée, exceptionnellement, via l'adresse officielle électronique du club avec l'accord écrit du club adverse.

Vous devrez indiquer, obligatoirement, N° de la rencontre – équipes en présence – date afin de faciliter le traitement de la demande

Changement d'horaire ou date de 6 à 12 jours avant le match U18 G - U15 G - U13 G -> 15 €.

Changement d'horaire ou date de moins de 6 jours avant le match U18 G - U15 G - U13 G ->20 €

La commission, en possession de l'accord des clubs, modifie les rencontres suivantes, soit :

Match 29545223 U18 D3 A IS/SELONGEY – CCOF du 19/10/2024 se jouera le 02/11/2024.

1.4 COURRIELS

De BEAUNE – QUETIGNY : Rapports concernant la rencontre 28409127 U18 D1 QUETIGNY – BEAUNE. Pris note. Rapports transmis à la CDA.

De USCD : La CDCJ entérine le résultat de la FMI.

II – FEMININES

2.1 FORFAIT

Match 29510042 U15 FEM JURA DOLOIS – EF VILLAGES du 19/10/2024

Forfait déclaré de JURA DOLOIS.

En conséquence, la CSJ donne match perdu à JURA DOLOIS 3-0 ; -1pt) pour en porter le bénéfice à EF VILLAGES.

Amende 50€ à JURA DOLOIS.

III – FOOT PLAISIR

La Commission demande aux clubs de MVF et FCNSC de se mettre en contact avec l'Entente FCV Chanitoise pour trouver une date afin de jouer les rencontres ci-dessous

- 29709555 FNCS - Entente FCV Chanitoise du 29/09/2024
- 29709557 Entente FCV Chanitoise - MVF du 05/10/2024

III. FUTSAL

La commission Sportive Jeunes mis en place des CHALLENGES U15 et U13 FUTSAL avec le DIJON CLENAY et les équipes exemptes des championnats D3 U13 G et U15 G ce qui permet de diversifier l'offre pour le Foot libre et développer le Futsal. Ces challenges sont sous forme de plateaux et lisible sur le FAL.

La Commission rappelle que tous les clubs ont reçu un mail le 29/04/2024 avec les dates et le déroulé

Les plateaux ont débuté le 24/09/2024 à Salle des Loisirs de CLENAY.

Nous rappelons que ces plateaux sont OBLIGATOIRES

Toute absence sera traitée par la Commission Sportives Jeunes. Le club de DIJON CLENAY fera un compte rendu à chaque journée et nous renverra les feuilles de matchs.

Les calendriers des plateaux seront lisibles sur le FAL et sur le site du District.

U13

Journée du 28/09/2024

Absents excusés : DAIX – ST JEAN

Absent non excusé : VAL DE NORGE

Journée du 5/10/2024

Absents excusés : ES MORVANDELLE – TILLENAY – DAIX

Journée du 12/10/2024

Présents : BEAUNE – VINGEANNE FC – AISEREY IZEURE FC

Journée 19 octobre

Absents non excusés LONGVIC – ENT CESSEY

U15

Journée du 28/09/2024

Absents excusés : AIFC - MEURSAULT

Journée du 12/10/2024

Présents : EF VILLAGES 2 – FC2C

Journée 19 octobre

Absents excusés : VOUGEOT – DIJON ULFE

IV. FMI

La commission rappelle les informations suivantes concernant la FMI.

En cas de dysfonctionnement de la tablette

A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

Lorsqu'il y a utilisation de la Feuille de match papier, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation d'établir un rapport "Constat d'Echec".

Ce rapport est établi sur l'imprimé prévu à cet effet par le District et sera transmis, **pour le lundi 8h00**, au Secrétariat par le club recevant, joint à la feuille de match.

Le secrétariat via le service informatique de la Ligue fournira à la Commission les dates et heures des opérations effectuées en connexion internet sur la tablette pour la rencontre en objet (demande de synchronisation, transmission...).

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission des Compétitions avant homologation du résultat et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s) club(s) fautif(s).

En cas de non-respect ou de défaillance du club recevant ou visiteur, une amende forfaitaire de 36€ sera appliquée.

En cas de dysfonctionnement de la tablette,

Nous vous demandons de prendre, obligatoirement, une photo du message qui s'affiche lors du dysfonctionnement de la tablette. Cette photo doit être jointe au rapport d'échec.

Le guide utilisateur, le constat d'échec, le document « les 3 grandes étapes » sont disponibles sur notre site internet dans documents utiles.

La commission rappelle les amendes que la commission pourra appliquer à partir de la première récidive :

- Absence de code : 30,00 €
- Absence de tablette : 30,00 €
- Retard de transmission (dimanche avant minuit) : 30,00 € -
- Absence de transmission : 50,00 €
- Non envoi rapport d'échec : 40,00 €

Journée des 19 et 20/10/2024

 Date	Match	Analyse Feuille de Match
<u>19/10/2024</u>	U12 D1 / Brassage / Poule B Fontaine Les Dijon F 24 - Ent.Usse Sr Remy 1 21	
<u>19/10/2024</u>	U18 D1 / Brassage / Poule B Quetigny As 21 - Beaune A.S. 22	En attente feuille de match papier
<u>19/10/2024</u>	U12 D1 / Brassage / Poule B Montbard Venarey 21 - Talant Cf 21	
<u>19/10/2024</u>	U13 D3 / Automne / Poule A Tart Haut Varanges 1 - St Jean Losne Asujl 1	
<u>19/10/2024</u>	U13 D3 / Automne / Poule B Gresilles F.C 2 - J D F 21 2	
<u>19/10/2024</u>	U15 D3 / Automne / Poule C St Jean Losne Asujl 1 - Ruffey Ste Marie Fc 1	
<u>19/10/2024</u>	Critérium U13 Fem À 8 / Automne / Poule A St Apollinaire 1 - Dijon Asppt 2	

La commission :

Prend connaissance des feuilles de match papier et du constat d'échec. La Commission Sportive valide le résultat.

La présente décision est susceptible d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délais prévus aux articles 188-189- 190 des règlements généraux de la FFF.

Le Président : DA SILVA S.